



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2023-006**

Objet :
**Grille tarifaire 2023
Camping et gîtes l’Affenage**

Date de la convocation : 26/01/2023
 Nombre de conseillers en exercice : 18
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 18

Votes	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

L’an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s’est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CLAVEL Inès, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, MANDON Éric, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUEAU Nathalie, OUILLE Laurent, REKKAB Claude, VALERO Fanny

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (donne pouvoir à MANDON Eric), REKKAB Claude (donne pouvoir à Thibaut BARRAL)

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu’il convient d’approuver les tarifs du camping/gîtes de l’Affenage pour l’année 2023 :

Gîtes Tarifs 2023						
	BASSE SAISON		MOYENNE SAISON		HAUTE SAISON	
	Du 07/01/2023 au 15/04/2023, et du 04/11/2023 au 23/12/2023		Du 01/01/2023 au 07/01/2023, du 15/04/2023 au 15/07/2023, du 26/08/2023 au 04/11/2023, et du 23/12/2023 au 31/12/2023		Du 15/07/2023 au 26/08/2023	
	Nuit	Semaine			Nuit	Semaine
Gîte 2 personnes (PMR)	47 €	305 €	67 €	440 €	95 €	600 €
Gîte 4 personnes	52 €	335 €	72 €	470 €	100 €	650 €
Propo Chalets Tarifs 2023						
Chalet 5 personnes	62 €	405 €	82 €	540 €	110 €	700 €
Chalet 6 personnes	67 €	440 €	87 €	570 €	115 €	750 €
Location de logements: minimum 2 nuitées						

Prestations Complémentaires

Kit draps 1 place: **10€/lit/séjour**

Kit draps 2 places: **15€/lit/séjour**

Kit linge de toilette: **7€/pers/séjour**

Prestation hôtelière (lit fait + linge de lit et de toilette fournis): **30€/pers/séjour**

Supplément animal: **2,5€/jour-15€/semaine** (acceptés l’été uniquement en Camping/Chalets)

Supplément ménage Gîte ou Chalet: **60€**

Camping Tarifs 2023		
	<i>Moyenne Saison du 15/04/2023 au 15/07/2023 du 26/08/2023 au 04/11/2023,</i>	<i>Haute Saison Du 15/07/2023 au 26/08/2023</i>
	<i>Nuit</i>	<i>Nuit</i>
Emplacement 2 adultes +1 voiture +1 caravane (ou tente ou camping car) sans électricité	16,00 €	21,00 €
Emplacement Aire d'itinérance (Cyclotouriste/Randonneur) 2 adultes + 1 tente sans électricité	11,00 €	16,00 €
Personne supplémentaire à partir de 13 ans	3,50 €	5,50 €
Enfant 2 à 12 ans	3,00 €	4,00 €
Enfant - 2 ans	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>
Electricité	4,50 €	4,50 €
Réductions (offres non cumulables):		
20% sur le tarif de l'emplacement sur l'ensemble du séjour à partir de la 22ème nuit en Camping		

Salle polyvalente Tarifs 2023	
Sous conditions: location de 6 gîtes minimum	
Journée en semaine (location sans logement - réservé uniquement pour des projets de type réunion de travail - pas d'accès au patio)	255,00 €
Journée supplémentaire en semaine	125,00 €
Forfait salle weekend 2 jours (Hors haute saison)	665,00 €
Forfait salle 2 jours en semaine (Hors haute saison)	355,00 €
Forfait Mariage: Forfait salle (weekend) 3 jours (Minimum 1 nuit)	815,00 €
Supplément ménage Salle	150,00 €
Réductions (offres non cumulables):	
Location Salle + Totalité des gîtes (5% de réduction sur la location des gîtes)	

Caution par logement: 300€

Caution pour la salle: 500€

Acompte 30% non remboursable.

Paiements par Espèces / CB / ANCV / Chèques à l'ordre du "Régisseur de recettes Affenage"

Boutique Tarifs 2023	
Jeton Machine à laver	4,00 €
Dose lessive	1,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'approuver la grille tarifaire 2023 des campings et gites « L'Affenage »

INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 2 février 2023

Le Maire

Thibaut BARRAL



